

Projet scientifique du « Centre international Jean Racine »

*Association déclarée par application de la
loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.*

BUTS ET PÉRIMÈTRE SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION

Le but du présent « Centre international Jean Racine » est de fédérer les études raciniennes qui connaissent aujourd'hui un véritable renouveau, en s'inscrivant dans la continuité et le prolongement de l'expérience de la Société créée en 1998 à l'occasion du tricentenaire de la mort du dramaturge.

L'association a pour objet de susciter l'intérêt pour la biographie et l'œuvre de Racine, pour les liens avec ses prédécesseurs et ses contemporains, pour son interaction avec l'esthétique, la dramaturgie, l'histoire culturelle, religieuse et politique de la première modernité, pour sa formation et son rapport à l'Antiquité, pour sa réception à travers les siècles ; aider à la diffusion et à la conservation de tout ce qui touche à Racine (tels que livres, documents, lieux, objets, captations de mise en scène) ; encourager toute activité contribuant au rayonnement de son œuvre; renforcer au plan international les interactions entre les différents courants critiques, la création théâtrale et l'Éducation nationale autour de la figure de Racine.

Pour répondre à ces objectifs, le Centre souhaite inscrire son activité dans trois champs : la création moderne et contemporaine, la transmission, la réflexion critique.

- Faire dialoguer chercheurs, créateurs, metteurs en scène, acteurs, allier le regard de l'universitaire à celui de l'homme et de la femme de théâtre et du créateur/créatrice afin d'enrichir la lecture de textes écrits en vue de la représentation.
- Créer un véritable échange entre Lycée et Université, principaux lieux de lecture de Racine. C'est à ce public de lycéens, d'étudiants, d'enseignants, que le Centre souhaite aussi s'adresser.
- Collaborer activement avec les sociétés savantes existantes, afin d'inscrire l'univers racinien dans le contexte élargi des œuvres et des auteurs qui l'ont précédé, inspiré, concurrencé, lui ont succédé en l'imitant ou en s'en écartant.

INSTANCES ET FONCTIONNEMENT

Juridiquement, le Centre relève de la loi de 1901 régissant les associations à but non lucratif. Son fonctionnement est assuré par trois instances : l'Assemblée générale, se réunissant une fois par an et rassemblant la totalité des membres de l'Association ; le Conseil d'administration, élu par l'assemblée, en charge des principales décisions relatives à la vie du Centre, et se réunissant au moins une fois par an ; le Bureau, en charge de l'animation et de la conduite des activités au quotidien.

VOLETS D'INTERVENTION

Le Centre International Jean Racine envisage cinq types d'intervention.

- **Manifestations scientifiques** : deux formes d'événements sont prévues d'une année sur l'autre. Le premier type d'événement est une journée d'étude/conférence à l'occasion de la tenue de la réunion de l'assemblée générale et du conseil d'administration ; le deuxième type d'événement, intervenant tous les deux ans, est en revanche un colloque à l'initiative du CIJR ou en collaboration avec d'autres centres de recherche.
- **Représentations ou manifestations artistiques** : l'organisation des colloques tous les deux ans constitue également l'occasion d'associer à la réflexion purement académique la pratique théâtrale, avec l'organisation d'un événement théâtral.
- **Publications** : les colloques et les journées d'étude, le cas échéant les conférences, donneront lieu à publication des actes. La constitution d'une revue *ad hoc* est envisagée à terme. Chaque membre recevra, sous format électronique, un bulletin récapitulant l'activité annuelle du Centre.
- **Veille bibliographique et théâtrale** : le Centre, doté d'un site internet, souhaite y faire figurer un annuaire de ses membres, suivre et proposer l'actualité bibliographique et théâtrale liée à Racine.
- **Prix "Jean Racine"** : en lien avec les lycées, selon des modalités à définir.